



La Commission spéciale de la Sainte Communauté du Mont Athos demande que soient apportées des modifications au texte du Concile de Crète intitulé « les relations de l'Église orthodoxe avec le reste du monde chrétien »

*Faisant suite à la décision de la Synaxe double du Mont Athos réunie le 23 septembre 2016 qui a créé une Commission de la Sainte Communauté chargée d'examiner les documents officiels finaux du Concile de Crète, celle-ci a remis ses conclusions, qui ont fait l'objet d'une circulaire destinée à chacun des higoumènes des vingt monastères du Mont Athos. La Commission était constituée du hiéromoine Chrysostome du monastère de Koutloumousiou, de l'archimandrite Joseph, higoumène du monastère de Xiropotamou, de l'archimandrite Élisée, higoumène du monastère de Simonos Petras, de l'archimandrite Tykhon, higoumène du monastère de Stavronikita, et du hiéromoine Luc, du monastère de Grigoriou. Nous publions ci-dessous in extenso le texte de la circulaire, qui vient d'être rendue publique dans les médias grecs.*

« À la Sainte Montagne, le 13/26.11.2016

Nous nous adressons à Votre Révérence, fraternellement dans le Seigneur,

Considérant qu'il « convenait que les documents officiels finaux du Concile fussent examinés sobrement, leurs éléments positifs, appréciés, et que les imprécisions éventuelles contenues dans ceux-ci, nécessitant des clarifications, fussent de même relevées », la Sainte Synaxe Double référencée 203/23.9.2016 nous a confié l'étude et l'évaluation des textes finaux du Saint et Grand Concile qui s'est tenu en Crète (du 16 au 27 juin 2016), avec la rédaction d'un texte à leur sujet.

Ayant conscience de notre faiblesse, de la difficulté du travail qui nous a été remis, mais aussi du poids que représente la responsabilité devant la tradition de confession [de foi] athonite plus que millénaire, mais aussi récente, nous implorons avec insistance les intercessions de la Protectrice de notre saint Lieu, la Souveraine Mère de Dieu et des vénérables Pères athonites, sachant que la fondation de toute position théologique doit jaillir de l'expérience, dans le Saint-Esprit, de la Tradition apostolique de l'Église, comme en disposaient les Pères saints et théophores et pour laquelle nous-mêmes luttons, par la grâce de Dieu, afin d'y participer.

Le lien indissoluble de la sainteté et de l'expression authentique de la Tradition de l'Église, lequel existe uniquement chez les saints Pères, est la seule approche du



cheminement dans le Saint-Esprit de l'Église orthodoxe militante dans le monde, mais aussi du salut en Christ de chacun de ses membres. Il en ressort que nous ne pouvons pas ne pas prendre en considération tout ce qui a été dit et écrit à ce sujet, par les Athonites et les non-Athonites, par les plus récents et les plus anciens, par les saints reconnus et les figures sanctifiées de l'Église orthodoxe.

Les huit textes finaux du Saint et Grand Concile qui a été tenu en Crète, publiés sur sa page internet<sup>1</sup> sont appelés « documents officiels » et sont, dans l'ordre, les suivants :

1. Encyclique du Saint et Grand Concile de l'Église orthodoxe
2. Message du Saint et Grand Concile de l'Église orthodoxe
3. L'importance du jeûne et son observance aujourd'hui
4. Les relations de l'Église orthodoxe avec le reste du monde chrétien
5. L'autonomie et la manière de la proclamer
6. La diaspora orthodoxe
7. Le sacrement du mariage et ses empêchements
8. La mission de l'Église orthodoxe dans le monde contemporain

La présentation détaillée de ceux-ci dépasse le cadre de la mission qui nous est confiée, mais aussi les possibilités de notre commission, aussi nous limiterons-nous à des observations partielles dans l'esprit de la décision de la Synaxe Double n°203/23.9.2016.

I. La Sainte Montagne suit avec amour et attention l'inquiétude de pieux chrétiens relativement au Saint et Grand Concile et aux documents conciliaires. La Sainte Communauté ne souhaiterait pas rester sourde aux demandes de nos frères moines athonites et des fidèles dans le monde. Elle s'efforce en effet en premier lieu de professer la vérité concernant le dogme et l'ethos et, ensuite, de parler avec hardiesse, lorsque la Foi et les commandements évangéliques sont en danger. Elle parle ou reste silencieuse, avec discernement, de telle façon que l'Église soit édifiée et que le peuple de Dieu soit affermi.

Ayant en vue l'unité de l'Église qu'elle comprend comme unité de la Foi et vie en Christ dans le Saint-Esprit, la Sainte Communauté du Mont Athos a parlé avec discernement et hardiesse de la nécessité de modifier les textes préconciliaires du Saint et Grand Concile par sa lettre du 12/25 mai 2016 à Sa Toute-Sainteté Mgr Bartholomée, laquelle a été communiquée aux Primats des autres Patriarcats et

---

<sup>1</sup> <https://www.holycouncil.org/documents>.



Églises autocéphales. Elle demandait par celle-ci des modifications concrètes des textes préconciliaires, comme l'ont fait au demeurant la quasi-totalité des Églises orthodoxes.

La parole conciliaire authentique « selon les théologies inspirées des Pères et le pieux esprit de l'Église<sup>2</sup> » est une parole de salut. Elle fait la distinction entre l'esprit divino-humain et l'esprit anthropocentrique (humaniste) des hommes, celui des religions et des Confessions chrétiennes qui se trouvent en dehors de l'Église. Elle sert le besoin le plus profond de l'homme pour la connaissance du véritable Dieu et le destin de l'existence humaine. L'homme contemporain qui navigue et se perd dans le tumulte, les soucis et les impasses, a besoin, en premier lieu de « la vérité de la vie nouvelle divino-humaine en Christ<sup>3</sup> », laquelle existe seulement dans l'Église orthodoxe, étant donné qu'elle seule constitue la communion des Saints et offre la communion dans le Saint-Esprit avec le seul Saint, le Dieu dans la Trinité.

La Sainte Communauté a demandé la modification des textes préconciliaires, afin que fût donné au monde une parole conciliaire de l'Église orthodoxe exempte des éléments qui ne sauvent pas, mais emmurent dans le siècle présent. Pour ce faire, la Sainte Communauté s'est alignée sur une longue tradition de confession de la Foi, de la conscience qu'a d'elle-même l'Église, et de l'ecclésiologie orthodoxe, mais aussi sur le soutien expérimenté du Patriarcat œcuménique dans le port de sa croix.

1. La demande de la Sainte Communauté était que les hétérodoxes ne fussent point reconnus comme Église, car seule l'Église orthodoxe est l'Église une, sainte, catholique et apostolique<sup>4</sup>.

2. Elle a également demandé qu'il soit souligné que les dialogues avec les hétérodoxes ont pour but le retour de ces derniers dans l'Orthodoxie et à l'unité de l'Église dans le Saint-Esprit.

3. Conformément à l'esprit et à la lettre de ses textes précédents à caractère de confession, la Sainte Communauté a demandé au Saint et Grand Concile de tenir compte de ses objections justifiées à la participation des Églises orthodoxes au « Conseil œcuménique des Églises » (COE), ainsi que de son opposition aux prières communes, interdites par les saints canons, les baisers liturgiques [cf. le baiser de

---

<sup>2</sup> *Synodicon de l'Orthodoxie*, Triode, Dimanche de l'Orthodoxie.

<sup>3</sup> *Encyclique du Saint et Grand Concile de l'Église orthodoxe*, III-8.

<sup>4</sup> « L'Église n'est pas seulement Une, mais Unique. Il ne peut y avoir plusieurs corps dans le Seigneur Jésus-Christ. De la même façon, il est impossible qu'existent en Lui plusieurs Églises. Dans Son corps divino-humain, l'Église est Une et Unique, de même que le Dieu-homme, le Christ, est un et unique » (*St Justin Popović, Dogmatique de l'Église orthodoxe*, cité d'après Orthodoxos Typos, 29.6.2007).



paix avec les hétérodoxes au cours de la Liturgie, ndt], et tout ce qui donne l'impression que « nous sommes la même chose » [avec les hétérodoxes, ndt].

4. Une autre demande fondamentale de la Sainte Communauté du Mont Athos était aussi que fût formulée avec netteté que la conscience ecclésiale reconnait comme « juge ultime » au sujet des questions de foi, la conscience du plérôme de l'Église<sup>5</sup>, parfois exprimée par ses membres isolés et confirmée finalement par la décision conciliaire des évêques orthodoxes.

5. Enfin était demandé qu'il fût fait référence aux Grands Conciles de l'Église orthodoxe qui ont eu lieu après le VII<sup>e</sup> Concile œcuménique, sous Photius le Grand (879-880), Saint Grégoire Palamas (1341-1351), et à Constantinople (1282-1284 et 1484), lesquels ont annulé les pseudo-conciles unionistes de Lyon et de Florence. Cette référence a été considérée nécessaire par la Sainte Communauté, étant donné que par leur enseignement, les différences dogmatiques et ecclésiologiques avec les hétérodoxes (sur le Filioque, la grâce créée, la primauté papale, etc) sont tirées pleinement au clair, et des bases saines sont ainsi posées aux dialogues théologiques bilatéraux.

6. Dans le texte « La mission de l'Église orthodoxe dans le monde contemporain », nous avons proposé, en tant qu'Athonites et héritiers de la tradition ascétique hésychaste, une référence très développée à l'enseignement orthodoxe sur l'ascèse en Christ, la prière du cœur et la déification de l'homme, tel qu'il a été formulé, principalement, par saint Grégoire Palamas, et qui est réalisé uniquement dans l'Église, par la grâce de Dieu, et non indépendamment de l'Église, à savoir par les différentes techniques psychosomatiques erronées que l'on rencontre dans les courants mystiques, anciens et nouveaux.

II. Le Saint et Grand Concile s'est finalement réuni dans les circonstances et dans la composition que l'on connaît et a mené à terme ses travaux, avec des discussions théologiques difficiles et nombreuses, ce qui est habituel lors des conciles.

Au nombre des points positifs du Concile, il faut relever le fait que Sa Toute-Sainteté le Patriarche œcuménique a dirigé les débats de manière exemplaire et a permis, dans le cadre du règlement, la libre expression des points de vue théologiques.

---

<sup>5</sup> « Chez nous des innovations n'ont pu être introduites ni par les Patriarches, ni par les Conciles; car chez nous la sauvegarde de la religion réside dans le corps entier de l'Église, c'est-à-dire dans le peuple lui-même qui veut que son dogme religieux reste éternellement immuable et conforme à celui de ses Pères » (*Encyclique des quatre patriarches orientaux*, Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem, mai 1848).



C'est également un fait que la plupart des évêques, bien que sous la forme de délégations, sont venus au Saint et Grand Concile pour confirmer la conscience qu'à d'elle-même l'Église une, sainte, catholique et apostolique et non pour approuver une quelconque ligne œcuméniste.

Nous ne pouvons pas non plus ignorer la remarquable tentative des Primats et des hiérarques conciliaires d'améliorer les textes. Nous devons particulièrement louer les efforts théologiques de certains évêques pour supprimer certains concepts et termes théologiques ambigus et ajouter des propositions nécessaires, dans le but d'éviter les connotations œcuménistes des textes.

Dans un souci d'objectivité et de vérité, nous mentionnerons certaines modifications fondamentales qui ont été faites dans la bonne direction :

1. Dans un certain nombre des textes a été ajouté, en ce qui concerne les non-orthodoxes, la précision « hétérodoxe » afin qu'apparaisse leur déviation de la foi apostolique orthodoxe et le fait qu'ils ne se trouvent pas en communion avec l'Église orthodoxe<sup>6</sup>. Dans le paragraphe 21 du document « Les relations de l'Église orthodoxe avec le reste du monde chrétien », il est dit clairement que « les Églises et confessions non orthodoxes ont dévié [et non pas « se sont éloignées » selon la traduction française officielle, ndt] de la vraie foi de l'Église une, sainte, catholique et apostolique ». Dans le paragraphe 9 du même document a été ajoutée la disposition suivante : « Il importe que les dialogues théologiques bilatéraux et multilatéraux fassent l'objet d'une évaluation panorthodoxe périodique ». Dans le paragraphe 23 a été inclu l'uniatisme dans les « actes de prosélytisme » et « autres actions provocantes d'antagonisme confessionnel ».

2. Dans le premier paragraphe du chapitre II du texte préconciliaire « La mission de l'Église orthodoxe dans le monde contemporain » a été biffée la référence personnaliste à l'homme « en tant que membre de la communauté de personnes qui reflètent selon la grâce, par l'unité du genre humain, la vie dans la Sainte Trinité et la communion des Personnes Divines »<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> *Les relations de l'Église orthodoxe avec le reste du monde chrétien* §6.

<sup>7</sup> « La proposition globale de l'Église [de Grèce, ndt] concernant l'ontologie de la personne et la communauté de personnes a été acceptée par le « Saint et Grand Concile », et la phrase entière concernant la communauté de personnes qui reflètent selon la grâce, par l'unité du genre humain, la vie dans la Sainte Trinité et la communion des Personnes Divines, a été biffée. Néanmoins, dans certains endroits, le terme « personne humaine » est resté en vue d'une discussion ultérieure » (Métropolitte de Naupacte Hiérothée, *Les décisions de la hiérarchie de l'Église de Grèce au sujet du « Saint et Grand Concile » et leur aboutissement*, pp. 20-21, septembre 2016,



3. En ce qui concerne la question des mariages mixtes, il est mentionné que « Le mariage entre des orthodoxes et des non-orthodoxes est empêché selon l'acribie canonique (canon 72 du Concile Quinisexte in Trullo<sup>8</sup>) ». Il a néanmoins été donné la possibilité « d'appliquer l'économie ecclésiale... par le Saint-Synode de chaque Église orthodoxe autocéphale<sup>9</sup> ».

III. Néanmoins, après qu'un certain temps se soit passé depuis la convocation du Saint et Grand Concile, nous devons observer avec circonspection et modération certains points du texte « Relations de l'Église orthodoxe avec le reste du monde chrétien » qui, étant ambigus, attendent une formulation plus correcte, afin que soit manifestée la vérité, et que soit donnée satisfaction aux fidèles qui, avec amour et anxiété, attendent notre parole, et aussi que soient évitées les discordes et les situations qui nuisent à l'Église et gênent l'édification du peuple de Dieu.

1. Dans le paragraphe 6, où il est fait référence aux Églises chrétiennes hétérodoxes qui ne se trouvent pas en communion avec l'Église orthodoxe, il ne suffit que soit entendue tacitement, mais que soit différenciée expressément, leur hétérodoxie par rapport à la vérité apostolique, la foi et la tradition des Conciles œcuméniques. Ainsi est délimitée l'Église par rapport aux hérésies qui usurpent la vérité apostolique. La formulation « Églises chrétiennes hétérodoxes » donne de la place à la théorie anti-orthodoxe selon laquelle les orthodoxes et les catholiques romains « se trouvent dans la situation non pas d'un schisme accompli, mais d'interruption de la communion ecclésiale (absence de communion<sup>10</sup>). Cette théorie englobe les orthodoxes et les catholiques romains dans l'Église Une, et perçoit l'hétérodoxie comme une formulation différente de la foi apostolique elle-même ! Par ailleurs, on connaît le refus constant des catholiques romains de reconnaître l'Église orthodoxe comme Église pleine et réelle, car elle n'est pas unie au Pape et de ce fait est privée de la plénitude de la grâce (Encyclique papale *Dominus Jesus*, 2000).

2. Il manque les dispositions qui écarteraient les actes et déclarations qui présentent les hétérodoxes comme disposant d'un baptême et d'un sacerdoce

---

<http://www.amen.gr/article/oi-apofaseis-tis-ierarxias-tis-ekklisias-tis-ellados-gia-tin-agia-kai-megali-synodo-kai-i-kataliksi-tous> [traduction anglaise : <https://orthodoxethos.com/post/the-decisions-of-the-hierarchy-of-the-church-of-greece-on-the-holy-and-great-council-and-the-final-outcome>]

<sup>8</sup> Le sacrement du mariage et ses empêchements, 5.i.

<sup>9</sup> Ibid., 5.ii

<sup>10</sup> Episkepsis n° 755 (31.10.2013).



authentiques et leur « Église » comme ayant la grâce salvatrice. Par conséquent, le paragraphe 23 est absolument incomplet, affirmant que le dialogue doit être accompagné « d'actes de compréhension et d'amour mutuels qui expriment "la joie ineffable" » de l'Évangile [selon la traduction française officielle, incomplète : « des actions qui expriment « la joie ineffable de l'Évangile », ndt]. En ce qui concerne la participation des Églises orthodoxes au Conseil œcuménique des Églises (pour laquelle le Mont Athos a déjà déclaré son désaccord), la déclaration du texte conciliaire est, d'une part, positive, à savoir que les Églises orthodoxes « contribuent (on entend par cela « seulement ») par tous les moyens dont elles disposent à la promotion de la coexistence pacifique et de la coopération portant sur les principaux enjeux socio-politiques » (paragraphe 17), mais néanmoins la participation des Églises orthodoxes au COE se base sur la « Déclaration de Toronto » (1950), qui est un texte théologiquement inacceptable. La question se pose alors sérieusement de savoir si, dans la suite du texte, la « Déclaration de Toronto » est entérinée conciliairement comme texte statutaire de référence de l'Église orthodoxe ! En outre est réaffirmée dans le texte la participation des orthodoxes au COE, tandis qu'il manque l'observation nécessaire selon laquelle « les prières communes interconfessionnelles » sont interdites. De même, ne sont pas rejetés les points de vue du COE sur l'Église et sur le Baptême qui ont été adoptées en commun (y compris par les participants orthodoxes<sup>11</sup>).

3. Conformément au texte, les dialogues qui ne parviennent pas à un accord ne sont pas interrompus, mais au contraire, après que l'on a enregistré le désaccord théologique, sont poursuivis (paragraphe 11). Incontestablement, il est juste qu'un dialogue soit mené à terme malgré les difficultés. Toutefois, la poursuite ou l'interruption d'un dialogue n'est pas seulement une question pratique, mais elle a une signification ecclésiologique et sotériologique. Les dialogues infructueux contribuent à émousser la sensibilité dogmatique des théologiens orthodoxes qui y participent ainsi que celle du plérôme orthodoxe. Par conséquent, que signifie « les dialogues continuent » ? En ce qui concerne le thème majeur de l'uniatisme, par exemple. Suffit-il de la simple et louable mention de « l'uniatisme » (paragraphe 23) parmi les formes d'antagonisme confessionnel, alors qu'il est le problème ecclésiologique par excellence qui devait être résolu avant le début du dialogue théologique en 1980 ? En outre, comment sera interprété le problème de l'uniatisme, comme un antagonisme pratique ou comme une aberration théologique ?

---

<sup>11</sup> Cf. à ce sujet, le document de la Commission de la Sainte Communauté du Mont Athos sur les questions dogmatiques, « *Mémoire au sujet de la participation de l'Église orthodoxe au Conseil Œcuménique des Églises* », 18.2.2007.



4. Les paragraphes 4, 5 et 6, entérinent la participation de l'Église orthodoxe aux dialogues inter-chrétiens et au dialogue œcuménique, et confirment que « la participation orthodoxe au Mouvement pour le rétablissement de l'unité avec les autres chrétiens dans l'Église une, sainte, catholique et apostolique... constitue l'expression conséquente de la foi et tradition apostolique dans des conditions historiques nouvelles » (paragraphe 4). Cette formulation signifie que l'Église orthodoxe ne reconnaît pas les hétérodoxes comme Églises, malgré cette appellation comme « moyen d'échanges et de communication », mais qu'elle attend avec conséquence, conformément à sa foi apostolique et à sa tradition, leur retour en son sein. Malgré tout, une formulation claire qui déclarerait l'unicité de l'Église, comme celle-ci a souvent été soulignée par des théologiens orthodoxes, par la Sainte Montagne<sup>12</sup>, et par Sa Toute-Sainteté le patriarche Bartholomée en la sainte église du Protaton<sup>13</sup> conforterait l'Église orthodoxe en tout lieu ainsi que le plérôme orthodoxe.

5. Après la proclamation juste, dans le quatrième texte conciliaire, selon laquelle « l'Église orthodoxe est l'Église une, sainte, catholique et apostolique<sup>14</sup>... » et la confirmation expresse de l'encyclique que « les dialogues engagés par l'Église orthodoxe n'ont jamais signifié, ne signifient pas et ne signifieront jamais faire des compromis d'aucune sorte en matière de foi<sup>15</sup> », les accords théologiques tels que ceux de la Commission mixte orthodoxes – antichalcédoniens sur la christologie (1989-1990) et de la Commission mixte sur l'ecclésiologie, entre orthodoxes et catholiques romains, à Balamand (1993), ne peuvent être valides, car manifestement, ils constituent des « compromis en matière de foi ».

4. Aujourd'hui, la préservation de l'unité de l'Église est une revendication poignante. On entend à la Sainte Montagne et en d'autres lieux des protestations et, malheureusement, elles se développent jusqu'à des tendances schismatiques. Indubitablement, les ambiguïtés dans les textes conciliaires, dont l'imprécision crée les conditions préalables à leur interprétation œcuméniste et mène, par conséquent, à une crise de l'unité de l'Église. Il est de même difficile, au titre des dialogues théologiques en cours, de faire ressortir « les acquis » des décennies

---

<sup>12</sup> « Seule notre Église orthodoxe est l'Église Une, Sainte, Catholique et Apostolique du Credo, les autres "Églises" hétérodoxes se trouvent dans l'hérésie et l'illusion » (Lettre à Sa Toute-Sainteté le Patriarche Œcuménique Bartholomée, 1/14 novembre 1995).

<sup>13</sup> « L'Église orthodoxe est seule l'Église Une, Sainte, Catholique et Apostolique » (21 octobre 2008).

<sup>14</sup> Les relations de l'Église orthodoxe avec le reste du monde chrétien, §1.

<sup>15</sup> *Encyclique du Saint et Grand Concile de l'Église orthodoxe*, VII, 20.





passées. Les textes du Concile doivent dépasser la partialité qui est due au fait qu'ils ont ignoré la tradition théologique forte qu'ont tracée les Pères théophores contemporains et les distingués théologiens, qui ont perçu le cheminement des dialogues œcuméniques comme une déviation œcuméniste. Ce ne sont pas seulement des voix « zélotes », comme on le dit, mais aussi des voix saines qui réclament la parole de vérité pour être convaincues et trouver le calme intérieur.

Toutefois la tendance qui prône « l'interruption de la commémoration » [de la hiérarchie, ndt] n'est pas justifiée dans le cas présent. Les textes du Saint et Grand Concile ont leurs carences et leurs imperfections. Néanmoins, une déclaration d'union comme à Lyon ou à Florence, n'a pas été signée, et aucun évêque orthodoxe n'a adhéré à une hérésie jugée par l'Église, ni proclamé « en public » les enseignements hérétiques des hétérodoxes. Un empressement irréfléchi à interrompre la commémoration [de la hiérarchie, ndt] ne réjouirait que les ennemis de l'Église<sup>16</sup>.

Nous reconnaissons que Sa Toute-Sainteté le Patriarche œcuménique Mgr Bartholomée a montré un intérêt sans limite à ce que fût exprimée une ecclésiologie orthodoxe pure par le Concile. Nous connaissons la situation martyre de l'Église de Constantinople qui occupe le premier trône, et celle des anciens Patriarcats. Nous espérons néanmoins dans la grâce toute-puissante du Très-saint Esprit. Nos hiérarques, le saint clergé et le pieux peuple n'ont pas perdu la règle de Foi. Nous escomptons avec espoir la révision théologique ultérieure et la formulation plus authentique des textes conciliaires, de telle façon qu'ils correspondent à l'accomplissement de la mission salvatrice de l'Église dans le monde contemporain, conformément à la déclaration des saints Pères du VII<sup>e</sup> Concile œcuménique : « Ainsi que les prophètes ont vu, que les apôtres ont enseigné, que l'Église a reçu la tradition, que les docteurs ont défini, que l'univers a unanimement consenti, que la grâce a resplendi, que la vérité a éclaté... » Que tous, clerics et laïcs « pensions ainsi, parlions, prêchions ainsi, honorant le Christ, notre vrai Dieu » !

Soumettant cela succinctement à la considération de Votre Révérence, et priant notre Seigneur Jésus-Christ pour qu'Il éclaire nos hiérarques, lesquels portent le très lourd fardeau de la responsabilité, nous restons vôtre, avec beaucoup d'amour fraternel,

Les membres de la commission :  
Hiéromoine Chrysostome de Koutloumousiou

---

<sup>16</sup> Cf. 15<sup>ème</sup> canon du Concile Prime-Second, Pedalion, p. 292.



Orthodoxie.tv

Archimandrite Joseph de Xiropotamou  
Archimandrite Élisée de Simonos Petras  
Archimandrite Tykhon de Stavronikita  
Hiéromoine Luc de Grigoriou

Source :

<http://orthodoxia.info/news/%CE%B1%CF%80%CE%BF%CE%BA%CE%BB%CE%B5%CE%B9%CF%83%CF%84%CE%B9%CE%BA%CE%BF-%CE%B7-%CE%B5%CF%80%CE%AF%CF%83%CE%B7%CE%BC%CE%B7-%CE%B8%CE%AD%CF%83%CE%B7-%CF%84%CE%BF%CF%85-%CE%B1%CE%B3%CE%AF%CE%BF%CF%85/>

Traduit pour [www.orthodoxie.com](http://www.orthodoxie.com)